

19 - Besançon Racing Club Omnisports - Renouvellement du bail emphytéotique, 3 rue Delaune

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur : Par actes notariés des 27 novembre et 2 décembre 1974, la Ville de Besançon a concédé un bail emphytéotique au profit du Besançon Racing Club Omnisports pour un terrain communal sis 3 rue Auguste Delaune d'une superficie de 16 a 75 et cadastré section HX n°100.

Conformément audit bail, le Preneur a édifié sur ce terrain nu un bâtiment à usage de salles d'entraînement.

Ce bail a été conclu pour une durée de 40 ans à compter du 1^{er} octobre 1974 pour se terminer le 30 septembre 2014.

Le BRC Omnisports a émis le souhait de renouveler ce bail emphytéotique.

Considérant que cette association s'engage à assumer les obligations du propriétaire ainsi que l'ensemble des obligations réglementaires liées à l'exploitation du site, il est proposé un renouvellement du bail initial d'une durée de 20 ans et dont le loyer annuel sera fixé à 30 €.

La propriété communale étant touchée par l'emplacement réservé n° 782 en vue de l'élargissement de la rue Delaune, le service Plan de la Ville procédera à une division parcellaire afin d'enlever cet emplacement de l'emprise du bail initial.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le renouvellement du bail emphytéotique concernant le terrain sis 3 rue Auguste Delaune

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter ce renouvellement.

«M. Ludovic FAGAUT : En ce qui concerne cet espace sportif nous souhaiterions avoir des renseignements sur la motion que nous avons déposée le 22 mai dernier concernant le conflit social avec les agents gardiens de gymnase. Où en est-on en fin de compte ?

M. LE MAIRE : Le Directeur Général les a reçus à plusieurs reprises, je peux peut-être lui passer la parole pour qu'il fasse le point des négociations qu'il a eues avec eux.

M. Patrick AYACHE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement ce matin encore nous faisons un point sur la situation de ces agents. Ils ont été mis à contribution, suite à leur demande, pour retravailler sur les horaires de travail secteur par secteur, ils ont remis leurs propositions. Une réunion s'est tenue il y a une petite dizaine de jours, réunissant tous les agents de cette direction et les amendements produits par les groupes de travail, pour certains d'entre eux, ont été pris en compte notamment sur le secteur Est de Besançon qui regroupe un certain nombre d'équipements sportifs. Cette proposition du secteur Est a permis d'utiliser celle-ci comme étant la base d'une généralisation des horaires de travail et nous sommes convenus avec les agents de cette direction, en présence de l'ensemble d'entre eux, de refaire un point six mois après leur application, cette application étant envisagée au 1^{er} janvier 2015.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Directeur Général. Je rappelle qu'on était sur un bail emphytéotique. Des oppositions, des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.